



**Citoyenne et solidaire
depuis 80 ans.**

Dossier de presse

22 mai 2025

80 ans de la Sécurité sociale

80ans.securite-sociale.fr





SOMMAIRE

Citoyenne et solidaire depuis 80 ans

Enjeux et ambitions du 80^e anniversaire

Un système aux racines ancrées dans la société française...

...qu'il est essentiel de faire connaître et faire comprendre



Un bien commun à préserver

La Sécurité sociale aujourd'hui et demain : de nombreux défis

L'enjeu de soutenabilité du système de Sécurité sociale

La Sécurité sociale face au défi démographique

Une nécessaire confiance des citoyens



À l'agenda de cet anniversaire

Les organismes de Sécurité sociale au plus près des citoyens

Des ressources spéciales 80^e anniversaire

Les jeunes, acteurs et ambassadeurs des valeurs républicaines

Une réflexion pour l'avenir : conférences et colloques

Point d'orgue : un évènement national le 9 octobre 2025



Annexes

Annexe 1 : Infographies 80 ans – Les données clés de la protection sociale

Annexe 2 : Frise chronologique – 80 ans d'histoire



CITOYENNE ET SOLIDAIRE DEPUIS 80 ANS

80 ans de la Sécurité sociale : un pilier républicain au cœur de notre avenir

Créée en octobre 1945, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la Sécurité sociale fête cette année son 80^e anniversaire. Plus qu'un système de protection, elle incarne un socle essentiel du pacte républicain, garantissant à chacun, à toutes les étapes de la vie, un accès aux soins et à la solidarité.

À travers le fil rouge « **République et Sécurité sociale** », cette célébration met en lumière son rôle fondamental, les défis à venir et les initiatives qui témoignent de son dynamisme et de sa modernité. Elle est aussi l'occasion de rappeler que la Sécurité sociale est un service public de proximité, au cœur du quotidien de ses différents publics (assurés, allocataires, adhérents, professionnels de santé, employeurs...).

De nombreux événements se tiendront sur tout le territoire pour marquer cet anniversaire auprès du grand public, avec une attention particulière portée aux jeunes générations, pour les inviter à imaginer l'avenir de la protection sociale. Plus qu'une rétrospective, cet anniversaire est une opportunité de réflexion collective sur son avenir et les évolutions nécessaires pour garantir sa pérennité.

Le 80^e anniversaire de la Sécurité sociale doit être, pour nos concitoyens, **un moment fédérateur, éclairant et porté sur l'avenir.**

3

.....

Manifeste des 80 ans de la Sécurité sociale

Héritée des générations qui nous ont précédés, la Sécurité sociale est le fruit d'une ambition commune : garantir à toutes et tous l'accès aux soins, l'accompagnement aux différents moments de la vie, et la possibilité de vieillir dignement.

La Sécurité sociale est un modèle solidaire au cœur de notre pacte républicain, qui protège sans exclure, qui accompagne sans distinction, qui unit sans diviser.

La Sécurité sociale est un bien collectif qui s'adapte aux nouveaux besoins et évolue sans cesse face aux défis économiques, démographiques, écologiques... Nous en sommes toutes et tous responsables.

La Sécurité sociale est plus qu'un droit, c'est un choix de société. À nous de la préserver et de la transmettre aux générations futures.

La Sécurité sociale. Citoyenne et solidaire depuis 80 ans.

ENJEUX ET AMBITIONS DU 80^E ANNIVERSAIRE

Un système aux racines ancrées dans la société française...

Les racines de la Sécurité sociale telle que nous la connaissons en France aujourd'hui sont ancrées dans l'histoire.

À la sortie de la Seconde Guerre mondiale, le gouvernement du général de Gaulle met en place un système de protection sociale visant à couvrir l'ensemble de la population contre les risques de la vie (maladie, vieillesse, accidents du travail, famille) afin de libérer les travailleurs ainsi que leurs familles, de l'incertitude du lendemain. Inspirée par les principes du Conseil National de la Résistance (« *les jours heureux* ») et les travaux de Pierre Laroque, la Sécurité sociale est définie ainsi :

« La Sécurité sociale est la garantie donnée à chacun qu'en toutes circonstances il disposera des moyens nécessaires pour assurer sa subsistance et celle de sa famille dans des conditions décentes. Trouvant sa justification dans un souci élémentaire de justice sociale, elle répond à la préoccupation de débarrasser les travailleurs de l'incertitude du lendemain, de cette incertitude constante qui crée chez eux un sentiment d'infériorité et qui est la base réelle et profonde de la distinction des classes entre les possédants sûrs d'eux-mêmes et de leur avenir et les travailleurs sur qui pèse, à tout moment, la menace de la misère. »

Exposé des motifs de l'ordonnance du 4 octobre 1945 - extrait

4

Depuis, notre système de Sécurité sociale évolue perpétuellement et s'adapte pour répondre aux nombreux défis démographiques (vieillesse de la population, dénatalité...) et économiques (soutenabilité financière) auxquels il est confronté.

Ainsi, les enjeux de la célébration visent à éclairer le débat notamment sur les interrogations sociétales majeures. Parmi elles :

- **Liberté** : en l'absence d'un système de prévoyance solidaire, « préservant les travailleurs de l'incertitude du lendemain » selon la formule de Pierre Laroque, pourrions-nous vivre notre liberté pleinement ? Comment revisiter les modes d'hébergement (Ehpad...) afin de rendre ces lieux plus « ouverts » et pour que les personnes âgées vulnérables s'y sentent au quotidien « comme à la maison » ? Comment la Sécurité sociale peut encore mieux garantir la liberté de vie et de choix des femmes ? Quelles sont les attentes des jeunes vis-à-vis de la Sécurité sociale pour pouvoir vivre leur jeunesse plus librement ?
- **Égalité** : les principes fondateurs de la Sécurité sociale prônent l'égalité des droits et des chances entre tous les citoyens, et affirment la valeur égale de chaque existence. En sus de la redistribution qu'elle exerce, que peut donc-t-elle faire pour réduire encore davantage les inégalités sociales, notamment en termes de prévention santé ?
- **Fraternité** : la fraternité est au cœur de notre système de solidarité nationale et de la République française. Comment aider les personnes qui ont du mal à comprendre ou utiliser les démarches administratives ? Enfin, la fraude sociale fragilise notre « bien commun » : que faire pour favoriser la citoyenneté sociale et le respect du « vivre ensemble » ?

... qu'il est essentiel de faire connaître et faire comprendre.

Ces questions fondamentales rejoignent l'ambition de rappeler à l'ensemble de la population les valeurs fondatrices, les principes fondamentaux et l'utilité sociale de la Sécurité sociale lors de cette célébration.

À travers un programme dense et diversifié, cet anniversaire permettra notamment de **faire œuvre de pédagogie** en faisant émerger dans le débat public une **vision renouvelée, dynamique et actualisée** de la Sécurité sociale tout en mettant en lumière son fonctionnement et les nombreuses évolutions mises en œuvre pour répondre aux besoins sociétaux. Il s'agit également de dépasser les idées reçues et d'offrir une compréhension plus globale de son rôle.

Des initiatives concrètes illustrent cette modernisation à travers les collaborations de différentes branches, pour exemple :

- La mise en place de la **solidarité à la source** facilitant l'accès aux droits sociaux au travers du pré-remplissage automatique des déclarations trimestrielles de ressources des bénéficiaires du RSA et de la prime d'activité ;
- L'accompagnement des **parcours de vie** (maternité, arrivée d'un enfant, insertion professionnelle, ...) pour simplifier les démarches ;
- L'évolution des **systèmes d'information** (dispositif de ressources mensuelles pour simplifier les démarches des usagers dans le cadre du principe « dites-le-nous une fois »).

Autant d'exemples qui démontrent l'adaptabilité et l'engagement de la Sécurité sociale au service de tous.

Il s'agit également d'**inscrire cette célébration dans la continuité de la commémoration de 1945** afin de souligner que la Sécurité sociale, fondée sur le **principe de solidarité nationale**, est une réponse directe aux injustices et aux souffrances engendrées par la Seconde Guerre mondiale.

Composante de la République, la Sécurité sociale est notre bien commun. Pour briser le mythe que la Sécurité sociale serait un droit acquis et sa présence naturelle « comme l'eau qui sort du robinet », il est essentiel d'inculquer les **notions de droits et devoirs** qui constituent, ensemble, un socle indispensable pour l'acceptation de notre modèle social et ainsi sa préservation.

Cet événement, par le biais de rencontres entre experts, universitaires, professionnels et usagers de la Sécurité sociale, s'inscrit aussi dans une **démarche de réflexion sur l'avenir de la Sécurité sociale**.

Enfin, il est essentiel de **faire comprendre que la pérennité de notre système repose sur sa capacité à s'adapter et à évoluer** afin de répondre aux nombreux défis qu'il rencontre, au premier rang desquels celui de la soutenabilité financière, mise à mal par les crises économiques et sanitaires. Plus structurant encore, la viabilité du système de Sécurité sociale est confrontée au vieillissement de la population qui, tout en étant une évolution positive permise en grande partie par l'accès aux soins pour tous, fragilise l'équilibre entre les contributeurs et bénéficiaires du système.

UN BIEN COMMUN À PRÉSERVER

La Sécurité sociale aujourd'hui et demain : de nombreux défis

La réflexion sur l'adaptation et l'évolution de la Sécurité sociale ne saurait occulter une question essentielle : **la soutenabilité de notre système**. Ainsi, il est crucial de parler avec transparence aux Français des enjeux financiers et des défis à venir. Les débats politiques animent la vie citoyenne de tous, conscients de l'impact potentiel de certaines mesures sur les finances publiques et sur eux-mêmes. La pérennité de ce système nécessite **l'implication de tous les Français**, partageant une responsabilité collective et des efforts individuels à consentir pour préserver un modèle social de qualité sur la durée et garantir **l'équité intergénérationnelle** en matière de Sécurité sociale.

L'enjeu de soutenabilité du système de Sécurité sociale

Il est primordial d'expliquer au plus grand nombre comment fonctionne notre système de Sécurité sociale, en particulier concernant **son financement** : qui contribue (recettes), où va l'argent prélevé pour financer la Sécurité sociale (dépenses) et à qui il bénéficie réellement.

La soutenabilité du système représente un enjeu majeur en France, à travers son rôle capital sur les finances publiques et son impact sur la croissance économique de notre pays. De plus, les situations de déficits et de dettes structurels sont **incompatibles avec les objectifs et les valeurs fondatrices de la Sécurité sociale**. La situation financière de notre modèle social peut conduire à une perte de confiance des concitoyens vis-à-vis de ce bien commun auquel ils sont pourtant très attachés. Ainsi, dans une récente étude menée par Viavoice pour l'Ucanss, les Français indiquent que la Sécurité sociale est indispensable et efficace pour les protéger tout au long de leur vie. Bien que perçue comme un acquis fondamental, les Français se montrent interrogatifs quant à son avenir, notamment en ce qui concerne les moyens pour en assurer le financement.

6

La Sécurité sociale face au défi démographique

À l'instar de la plupart des autres pays européens, la France est confrontée à un **double défi démographique** : le vieillissement de sa population et la dénatalité.

- Protectrice, solidaire et universelle, la Sécurité sociale porte en elle **des progrès sociaux incontestables**, dont la hausse de l'espérance de vie à la naissance¹ et en bonne santé. Cette hausse de l'espérance de vie et l'arrivée en âge de la retraite des générations issues du « baby-boom » d'après-guerre sont les deux raisons principales du vieillissement de la population française. Selon l'Insee, la part de la population âgée de 75 ans ou plus passerait de 10,6% en 2025 à 16,4% en 2050. Ce phénomène du vieillissement engendrerait une croissance des besoins sociaux et de facto, des dépenses de Sécurité sociale, en particulier des deux principales branches en termes de poids financier (retraite et maladie). Par ailleurs, dans un contexte de vieillissement de la population, où la dynamique spontanée des prestations l'emporte sur celle de la croissance, il est nécessaire de rappeler aux Français que **la création de richesse est essentielle au financement de la redistribution**.

¹ En 80 ans, l'espérance de vie à la naissance des hommes a augmenté de 17 ans et celle des femmes, de 20 ans.

- Parallèlement au vieillissement de sa population, la France connaît au fil des années **une diminution du nombre de naissances** : en 2024, on en compte 663 000, avec un taux de fécondité de 1,62 enfant par femme, soit un niveau historiquement bas depuis la fin de la Première Guerre mondiale.

Si les prévisions montrent qu'en l'absence de nouvelle(s) réforme(s), le nombre de retraités serait sur une pente très ascendante lors des prochaines décennies, la population active quant à elle stagnerait. De plus, le vieillissement de la population entraînerait une hausse du nombre de personnes âgées en perte d'autonomie à laquelle il est capital de répondre par une **offre suffisante de professionnels formés des métiers du soin et du social** (aides à domicile...).

Une nécessaire confiance des citoyens

La Sécurité sociale est constitutive de notre citoyenneté. Elle traduit un équilibre fragile mais essentiel entre des devoirs et des droits sociaux nécessaires. La France a **un modèle de protection élevée** que peu de pays offrent à leurs citoyens, avec un niveau important de redistribution, de prélèvements d'une part, de prestations ou allocations d'autre part. Ce système a notamment pour objectif de **réduire les inégalités**.

Très structurant dans le rapport du collectif à l'individu dans notre société, cette organisation ne peut alors fonctionner durablement que sur la base d'**une large adhésion démocratique** et d'**une confiance dans l'équité** de la redistribution. **La lutte contre la fraude sociale** représente de ce point de vue un enjeu crucial.

Par ailleurs, la Sécurité sociale affirme le droit de chacun – homme, femme, enfant – à bénéficier des avancées médicales, sans distinction. C'est le cœur du principe républicain d'égalité : chaque vie a la même valeur. Contrairement à d'autres pays, comme les États-Unis, le modèle social français assure à tous l'accès aux soins nécessaires, sans condition de revenus. L'égalité d'accès aux services de proximité liés à la Sécurité sociale est ainsi essentielle. Cela implique de mieux informer les citoyens sur leurs droits, de maintenir un nombre suffisant de points d'accueil et de lutter contre la fracture numérique. Il demeure également vital d'**agir contre le renoncement aux soins**, souvent dû à des raisons financières (reste à charge élevé, absence de complémentaire santé) ou géographiques (manque de structures médicales dans certains territoires).

À L'AGENDA DE CET ANNIVERSAIRE

Les organismes de Sécurité sociale, au plus près des citoyens

Qu'est-ce que la Sécurité sociale ? Quelles sont ses missions, comment est-elle organisée ? Quelle est son actualité ? Quels sont ses défis ? Quelle place occupe-t-elle dans le quotidien des Français et comment peut-on collectivement la préserver ?

Pour répondre et faire émerger le débat public sur ces questions, tout au long de l'année et dans chaque département, le réseau des organismes de Sécurité sociale se mobilise pour organiser des événements, projets ou actions dédiés aux citoyens français : grand public, assurés, bénéficiaires, mais aussi élus, partenaires etc.

L'occasion de découvrir « de l'intérieur » la richesse des missions et des métiers, mais aussi les services et innovations proposés.

Quelques exemples parmi les 270 événements sur le territoire :

Des manifestations aux formats variés et adaptés à tout type de publics - *certaines dates peuvent être amenées à évoluer* :

TOUT PUBLIC – GRAND PUBLIC

- **23 au 27 juin - Semaine de l'Emploi de la Sécurité sociale** avec des stands organisés par les caisses dans toutes les régions ainsi que des job dating (10/06 – Strasbourg, 18/09 – Nantes...)
- **12 juin - 2^{ème} Journée avec les France Services** - CARSAT Centre Ouest - Limoges
- **23 au 28 juin - Journées Retraite, mode d'emploi** - édition spéciale -- Strasbourg
- **28 août au 8 septembre - Foire de Châlons** – Stand commun des organismes de Sécurité sociale
- **Septembre 2025 - Conseil public** avec des assurés et des lycéens à la CPAM de Haute Marne - Chaumont
- **23 septembre - Journée santé à La Défense - Paris**
- **Septembre 2025 - Exposition** sur la Sécurité sociale : Médiathèque Malraux à Strasbourg ; Île de la Réunion - exposition itinérante
- **Septembre – Octobre 2025 - Micro-trottoir** : la parole est laissée aux usagers - caisses d'Auvergne et Midi-Pyrénées
- **Octobre 2025 - Journées portes ouvertes** des organismes de Sécurité sociale organisées sur tout le territoire et dans les DOM : 04/10 Mayotte, 07/10 Guadeloupe, 09/10 Martinique, 27/11 Saint-Étienne...
- **2 octobre - Colloque** sur les 80 ans de la Sécurité sociale organisé par les organismes de Sécurité sociale de la région Champagne-Ardenne – Troyes
- **9 octobre - Forum des offres de services – Dothémare (Guadeloupe)** : donner de la visibilité sur les missions et les expertises de la Sécurité sociale et informer les publics sur les modalités d'accompagnement de l'institution
- **Octobre 2025 - U trinichellu** – rencontres avec les usagers du train et sensibilisation à la Sécurité sociale – Gare SNCF - Corse

JEUNES

Des actions sont organisées en complément du concours national « Jeunes, Solidaires & Citoyens » :

- **À compter d'avril 2025 – Village de la Sécurité sociale** en région Pays de la Loire : intervention dans les lycées (devenir acteur de sa santé, découvrir les aides de la Caf ou encore se renseigner sur l'entrepreneuriat et les droits des jeunes travailleurs)
- **15 avril 2025 – Forum de l'alternance** - Limoges : participation au forum, faire connaître les missions, proposer les offres en alternance et sensibiliser les étudiants
- **Juin – octobre 2025 - exposition 80 ans de la Sécurité sociale** : collaboration des caisses avec la Maison des hommes et des techniques pour les élèves (maternelle à post-bac) - Nantes
- **Septembre – octobre 2025 - Concours « dessine-moi la Sécu »** – Alsace : visant à sensibiliser les plus jeunes (3-11 ans) au rôle essentiel de la Sécurité sociale de manière ludique et pédagogique
- **3 octobre 2025 - Conférence débat** entre les DG et les jeunes issus de parcours universitaires en lien avec la protection sociale, suivie d'un format rencontre sur stand par branche « **Les 80 ans de la Sécurité sociale avec les jeunes** » - Université d'Orléans
- **15 octobre 2025 - Conférence** « Solidarité : Hier, Aujourd'hui, Demain – Quelle place pour les jeunes ? » - Faculté de droit et de science politique de Montpellier

ÉLUS ET DÉCIDEURS LOCAUX

Les 80 ans de la Sécurité sociale sont l'occasion d'informer les décideurs, partenaires et élus, des missions de la Sécurité sociale.

- **7 juin 2025** - Participation au **salon des maires** du 2B – Bastia
- **12 octobre 2025** - Stand au **forum des élus locaux** et acteurs publics – Pays de la Loire
- **27 novembre 2025 : Journée portes ouvertes** des organismes de Sécurité sociale et conférence pour les administrateurs des caisses de Sécurité sociale – Saint-Étienne

MANIFESTATIONS SPORTIVES

Les manifestations sportives permettent de porter et de rendre visible la Sécurité sociale

- **23 mai 2025 – Angers** – Marathon interentreprises
- **1er juin 2025 – Le Havre** – L'Amazone contre le cancer du sein
- **Octobre 2025 : courses Octobre rose** sur la prévention du cancer du sein sur tout le territoire dont Odysée Paris

Des ressources spéciales 80^E anniversaire

Des podcasts de l'EN3S dédiés aux 80 ans de la Sécurité sociale



La Sécu ? De quoi s'agit-il exactement ? Le podcast de l'EN3S, l'École nationale Supérieure de Sécurité sociale, vous éclaire sur l'histoire, l'actualité et l'avenir... de la protection sociale au travers d'une série de podcasts à destination de tous.

Une série spéciale 80 ans de la Sécu a été réalisée, animée par différents experts de la protection sociale. Les épisodes sont accessibles sur : podcast.ausha.co/parlons-peu-parlons-secu

- [Qui a créé la Sécurité sociale ? Retour en 1945](#) | Avec Bruno Valat
- [Quand la Sécurité sociale change la vie des Français - Retour en 1945](#) | Avec Bruno Valat
- [Pierre Laroque : une vision fondatrice de la Sécurité sociale](#) | Avec Michel Laroque
- [Simone Veil et la Sécurité sociale](#) | Avec Dominique Libault
- [Léon Bourgeois et la promotion de la solidarité sociale](#) | Avec Michel Borgetto
- [80ans de progrès sanitaire et sociaux](#) | Avec Julien Damon
- [Quels défis pour la Sécurité sociale de demain ?](#) | Avec Dominique Libault
- [Comment la Sécurité sociale a accompagné les grandes reformes sociétales ?](#) | Avec Julien Damon

Une nouvelle édition du « Que sais-je » - La Sécurité sociale

10



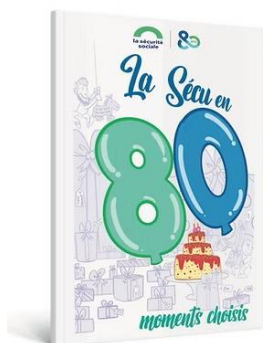
Vous avez toujours voulu tout savoir sur la Sécurité sociale ? Jusqu'au déficit lié au Covid et à l'aménagement de la cinquième branche ? Ce « Que Sais-je ? » actualisé décrypte rouages et enjeux en 128 pages.

La Sécurité sociale se trouve au cœur de la vie quotidienne comme des grands équilibres économiques. Comprendre la place qu'occupe ce pan essentiel de la protection sociale, c'est analyser ses racines et ses évolutions depuis 1945. C'est également éclairer ses mécanismes et son organisation. C'est enfin souligner les principaux défis qu'elle doit relever pour continuer à protéger chacun contre les principaux risques de l'existence, à chaque étape de la vie.

Julien Damon est enseignant à Sciences Po et à HEC. Haut fonctionnaire au sein des ministères sociaux, Benjamin Ferras enseigne à Sciences Po et à l'EN3S.

Tous deux sont conseillers scientifiques de l'École Nationale Supérieure de Sécurité sociale (EN3S).

Une bande-dessinée sur l'histoire de la Sécurité sociale



80 ans, il y en a des choses à raconter et illustrer ! C'est le défi que se sont lancés Julien (au crayon) et Jean-Marc (au stylo), deux salariés de l'Assurance Maladie. Cette bande dessinée, au ton décalé et humoristique mais néanmoins sérieux, donne un aperçu des évolutions de la Sécurité sociale depuis 1945. Elle peut être utilisée par tout un chacun.

En savoir plus : <https://www.juleetjim.fr>

Une pièce de théâtre Célébration !



Aujourd'hui, c'est une journée spéciale : c'est la date du 80^e anniversaire de la Sécurité sociale... mais pas seulement ! Ce jour-là, dans la famille Mignot, Mamie Hélène célèbre elle aussi ses 80 ans. Pour l'occasion, la famille Mignot se réunit, mais chacun est préoccupé par ses propres démarches administratives !

À travers cette réunion de famille décalée, c'est tout une mosaïque d'histoires, de quiproquos et d'anecdotes qui se dessine, illustrant la complexité et l'importance de la Sécurité sociale dans leur quotidien. Entre les démarches, les révélations et les tracasseries, la famille Mignot parviendra-t-elle à fêter comme il se doit les 80 ans de leur grand-mère... et de la Sécurité sociale ?

<https://www.changementdedecor.com/spectacles/celebration/#>

11

Une réflexion sur l'avenir : colloques et séminaires

Des colloques sont organisés sur le territoire autour des 80 ans de la Sécurité sociale. Moments de réflexion sur l'histoire, la mise en perspective de ces évolutions ainsi que des défis auxquels l'Institution est confrontée aujourd'hui. Ces colloques sont autant de fois l'occasion de regarder la Sécurité sociale au travers de différents prismes afin d'apporter une réflexion sur ce qu'elle peut être demain.

Les entretiens du Conseil d'État :



« 80 ans de la Sécurité sociale : construire, dialoguer, réformer »



Mercredi 26 mars 2025

[Replay disponible sur le site du Conseil d'État](#)



« Financement de la Sécurité sociale »



Mercredi 21 mai 2025



18h-20h



« La Sécurité sociale et les juges »



Mardi 7 octobre 2025



18h-20h

Les colloques du Comité d'histoire de la Sécurité sociale et de l'Association pour l'étude de l'histoire de la Sécurité sociale :

 21 mai 2025

 L'Architrave - Strasbourg

 « Regards sur la protection sociale en Alsace-Moselle aux XXème et XXIème siècle »

À l'occasion du 80e anniversaire de la Sécurité sociale, le Comité Régional d'Histoire de la Sécurité Sociale d'Alsace-Moselle organise dans le cadre du projet Grand-Est « *La Sécurité sociale a 80 ans en 2025* » un colloque qui explore les spécificités et la dynamique de la protection sociale en Alsace-Moselle, à travers des regards croisés sur son histoire, son rôle économique, son articulation avec le droit européen, et les vertus du pluralisme dans la solidarité locale.

<http://www.chrss-alsacemoselle.fr/actualites/colloque-80eme-anniversaire-de-la-securite-sociale>

 Mardi 25 et mercredi 26 novembre 2025

 Salle Pierre Laroque – ministères sociaux - Paris

 « L'informatisation de la Sécurité sociale : un puissant facteur de progrès »

Le Comité d'histoire de la Sécurité sociale et l'Association pour l'étude de l'histoire de la Sécurité sociale organisent les 25 et 26 novembre 2025, salle Pierre Laroque - ministères sociaux, un colloque sur l'informatisation de la Sécurité sociale qui a représenté une avancée technologique considérable et a eu un impact puissant tant sur le service rendu aux assurés que sur les métiers et les emplois dans organismes. Elle a aussi servi l'image du service public de la Sécurité sociale et désormais le recours à l'intelligence artificielle générative ouvre de nouvelles voies.

Les colloques universitaires :

 23 - 24 juin 2025

 Université Lumière - Lyon 2

 « 80 ans, quels défis pour la Sécurité sociale ? »

L'objet de ce colloque, qui se déroulera sur deux journées, n'est pas de s'interroger sur l'héritage laissé mais bien de réfléchir aux défis qui devront être relevés dans les années à venir. À ce titre, quatre thématiques ont été retenues : Sécurité sociale et mobilité, Sécurité sociale et numérique, Sécurité sociale et financement, Sécurité sociale et vieillissement. Public : universitaires, étudiants, personnels des organismes de Sécurité sociale, professionnels du droit, grand public

<https://ietl.univ-lyon2.fr/actualites/actualites/80-ans-apres-quels-defis-pour-la-securite-sociale>

 Septembre 2025

 Maison des Hommes et des techniques - Nantes

 « Les accidents du travail : un fait social ! »

Cycle de conférences sur les différents aspects de la Sécurité sociale et son histoire : cette première conférence sera animée par Véronique Daubas-Letourneux, sociologue, enseignante-chercheuse à l'École des Hautes Études en santé publique et membre du laboratoire ARENES. D'autres suivront chaque mois jusqu'à la fin de l'année.

Public : tout public

 Septembre à janvier 2026

 Sciences Po Paris (medialab, CEVIPOF) et Université Technologique de Compiègne (COSTECH)

 « 80 ans de Sécurité sociale : nouvelles métamorphoses de la protection sociale »

Le projet porte sur les transformations de la philosophie de la Sécurité sociale de 1945 à aujourd'hui. À travers cinq rencontres thématiques entre septembre 2025 et janvier 2026, il vise à faire dialoguer les travaux de recherche sur les transformations de la protection sociale en France issus de nombreuses disciplines (sociologie, économie, histoire, science politique, philosophie, etc.) afin de produire une réflexion sur l'évolution des principes de la protection sociale de 1945 à aujourd'hui.

 3 octobre 2025

 Université de Paris 1 et de Lyon 3 – Amphi Liard Sorbonne

 « Individu, famille : la Sécurité sociale au cœur des évolutions de société »

Ce colloque s'inscrit dans un cycle de quatre rencontres intitulé *“Sécurité sociale : 80 ans dans la cité”*. Au-delà de la production de connaissances en droit de la Sécurité sociale, ces colloques visent à mettre en lumière la modernité de son organisation et de son système. Ce premier rendez-vous, organisé sur une après-midi, explorera ce que la Sécurité sociale nous révèle de l'individu et de la famille.

 6-7 octobre 2025

 Université Paris I Panthéon-Sorbonne.

 « La Sécurité sociale, un modèle en évolution »

L'objectif de ce colloque sera d'analyser la construction progressive de la Sécurité sociale, en la replaçant dans son contexte politique, économique et social. Sans rien négliger de l'importance du "moment 1945" et en inscrivant l'institution nouvelle dans les réformes de structure de la Libération, il s'agit de replacer la Sécurité sociale dans une chronologie longue, débutant au début du XXe siècle avec la seconde révolution industrielle et le développement du salariat.

 15 octobre 2025

 Université de Montpellier, Faculté de droit et science politique / Organismes de Sécurité sociale

 « Solidarité : Hier, Aujourd'hui, Demain – Quelle place pour les jeunes ? »

Ce colloque permet de mêler approches universitaires et professionnelles : une vision théorique et pratique, mais aussi historique et prospective afin de diffuser les valeurs de la Sécurité sociale et de réfléchir avec les jeunes générations à leur rapport à notre système ce qui interroge également leur rapport au travail. L'évènement est coorganisé avec les organismes de Sécurité sociale locaux.

14

 Octobre 2025

 Ecole doctorale en Art et Science de l'Art Paris 1 Panthéon Sorbonne – CHU de Nantes

 « L'art comme un espace d'échange et de co-construction pour la protection sociale »

Le CHU de Nantes accueille une journée d'étude organisée par les doctorants en arts et sciences de l'art de Paris 1 Panthéon Sorbonne, réunissant des soignants, des artistes, des chercheurs, des scientifiques et des acteurs de la société civile autour d'une question centrale : comment les pratiques artistiques peuvent-elles enrichir notre vision du soin et de la protection sociale ?

 27-28 novembre 2025

 Université de Lorraine, Nancy

 Titre provisoire : « L'avenir du droit de la Sécurité sociale : des mutations de la Sécurité sociale de 1945 aux nouveaux enjeux »

Ce colloque interdisciplinaire vise à la fois un objectif pédagogique et prospectif. Il comprend deux parties : une rétrospective sur l'histoire et les ambitions de la Sécurité sociale depuis 1945, en analysant ses grandes mutations et une réflexion sur l'avenir de la protection sociale face aux défis contemporains.

Public : universitaires, étudiants, partenaires sociaux, personnel des divers organismes et/ou associations et grand public.



Les jeunes, acteurs et ambassadeurs des valeurs républicaines

Édition spéciale du concours national « Jeunes, Solidaires et Citoyens »



En partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale.

Alors que l'Éducation nationale est pleinement engagée dans la promotion des valeurs de la République, le 80^e anniversaire de la Sécurité sociale offre une occasion unique de donner la parole aux jeunes générations sur leur relation à la solidarité et à autrui.

Dans le cadre du 70^e anniversaire de la Sécurité sociale en 2015 avait été initié un concours national, « les jeunes et la sécu », qui s'est, au fil des années et des éditions, installé au sein de la sphère éducative : le concours national « *Jeunes, solidaires et citoyens* ».

Ouverts aux lycéens en voie générale, technologique ou professionnelle et aux étudiants scolarisés en STS, ce concours vise à :

- Faire réfléchir les élèves sur la solidarité et ce qu'elle signifie, sur les finalités de la Sécurité sociale, sur leur propre rapport à la Sécurité sociale et leurs responsabilités (droits – devoirs) ;
- Favoriser l'appropriation de concepts et de valeurs à travers la conception de supports ou d'actions sur la solidarité et la citoyenneté sociale, encadrée par les enseignants

Une édition spéciale 80^e anniversaire de ce concours invite les jeunes à réfléchir sur la Sécurité sociale comme incarnation des valeurs républicaines et à proposer des actions et projets concrets qui permettraient, selon eux, de les préserver ou de les renforcer.

15

Les élèves sont invités à sélectionner un sujet parmi « Liberté et Sécurité sociale », « Égalité et Sécurité sociale » et « Fraternité et Sécurité sociale », et à imaginer une réalisation originale pouvant prendre toute forme d'expression : support de communication, évènement ou projet, essai, dossier, documentaire audiovisuel, production artistique (littéraire, graphique, plastique, théâtrale, cinématographique, chorégraphique, etc.).

Pour accompagner les travaux des classes, qui se déroulent de février à mai 2025, un ensemble de ressources pédagogiques sur la protection sociale est mis à disposition des enseignants et des classes, qui ont également la possibilité d'être mis en contact avec les organismes de Sécurité sociale implantés sur leur territoire.

Le jury national du concours sera présidé par **Madame Roselyne Bachelot**, et les classes lauréates seront primées lors de la cérémonie nationale du 80^e anniversaire du 9 octobre 2025.

En savoir plus : secu-jeunes.fr/concours-secu-jeunes



Point d'orgue, un évènement national le 9 octobre 2025

Un évènement national sera organisé à une date proche de l'anniversaire de l'ordonnance du 4 octobre 1945 instituant la Sécurité sociale, le **9 octobre 2025 au Conseil économique social et environnemental (CESE)**.

Placé sous l'égide des hautes autorités de l'État, il permettra de mettre en lumière les différents évènements et projets menés au service du 80^e anniversaire, notamment ceux portés et incarnés par les jeunes, mais aussi de souligner la place essentielle qu'occupe la Sécurité sociale dans la société française.

Autour du fil rouge « République et Sécurité sociale », les interventions d'experts et parties prenantes de la protection sociale apporteront un éclairage et une réflexion sur les valeurs de la République, le rôle du Parlement ou encore les défis de la Sécurité sociale d'aujourd'hui et de demain.

RESSOURCES ET CONTACTS PRESSE

Des pages internet dédiées et un film institutionnel à venir

Afin de regrouper dans un lieu unique toutes les informations utiles sur les 80 ans de la Sécurité sociale, des pages internet dédiées aux 80 ans ont été créées sur les sites de la Sécurité sociale :

16

80ans.securite-sociale.fr

Vous pouvez les retrouver également sur les sites suivants : lasecurite-sociale.fr , lasecurecrute et [Univers Sécu](https://universsecurite.fr)

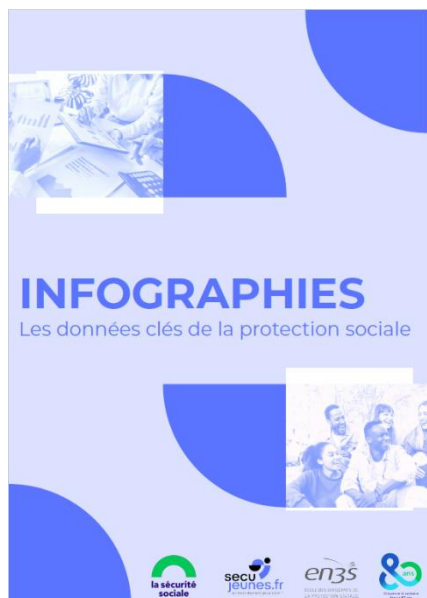
Un film institutionnel, en partenariat avec l'INA, est aussi en cours de préparation.

Contact : communication@en3s.fr

ANNEXES

INFOGRAPHIES 80 ANS

Les données clés de la protection sociale



Exemples :

1. [Le financement de la Sécurité sociale](#)
2. [Quelle trajectoire des finances de la protection sociale ?](#)
3. [Quels impacts des changements démographiques sur la protection sociale ?](#)
4. [La lutte contre la fraude sociale en France](#)
5. [Où se situe notre système de protection sociale par rapport aux autres systèmes nationaux ?](#)

17

Toutes les infographies réalisées dans le cadre du 80^e anniversaire de la Sécurité sociale sont disponibles sur nos pages internet dédiées :

80ans.securite-sociale.fr

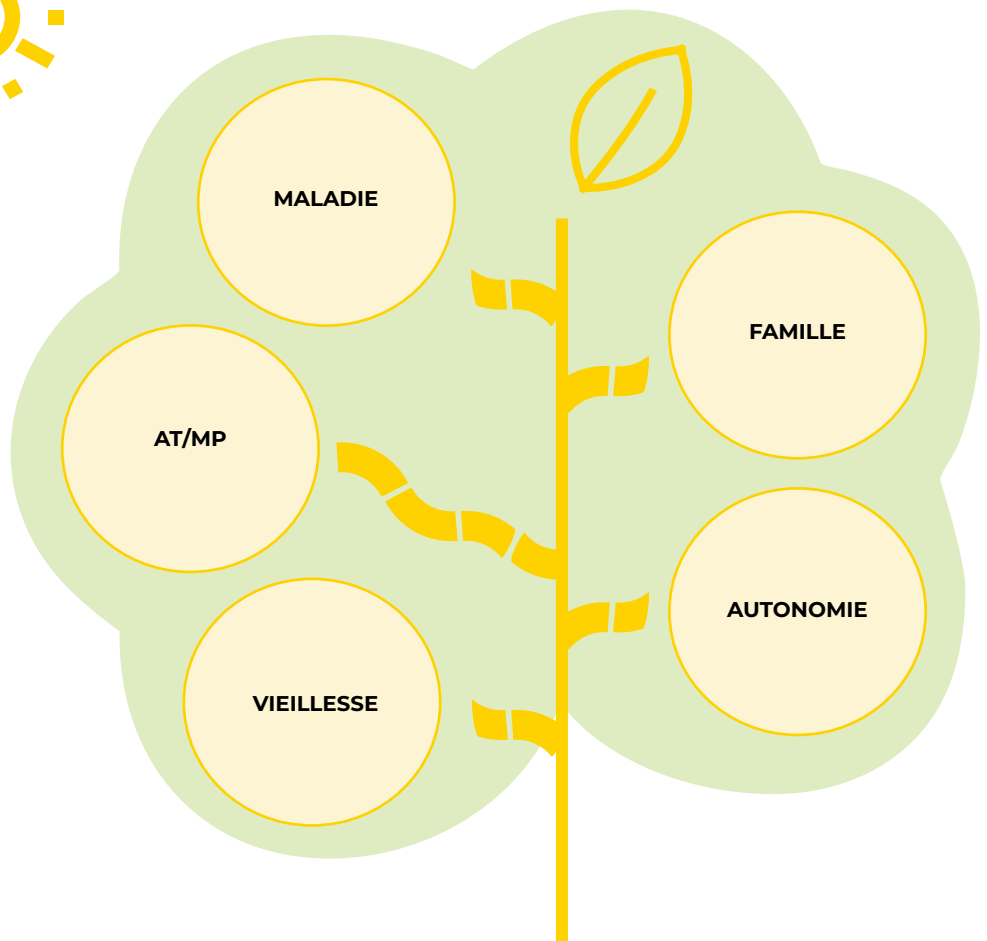
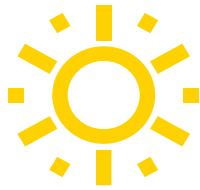


La Sécurité sociale, au cœur de la protection sociale française



La Sécurité sociale

Régimes de base : régimes général, agricole et spéciaux



La Couverture complémentaire :
Santé & retraite



L'Assurance chômage :
Perte d'emploi



L'action sociale (Etat et Collectivités territoriales) : Ex : RSA, AME, prestations autonomie...

Les recettes de la Sécurité sociale

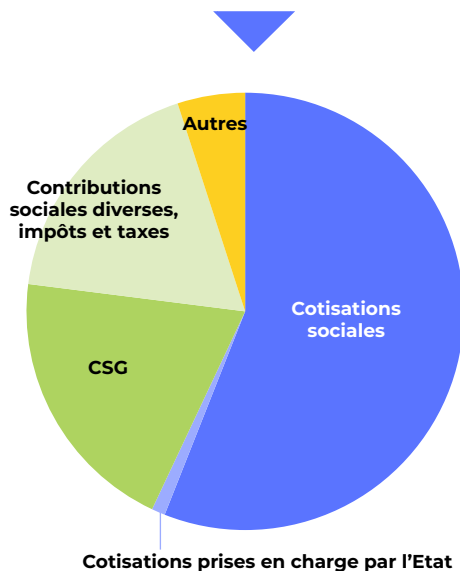
LE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE EST ASSURÉ PAR :

- 1 les cotisations sociales payées par les employeurs et les salariés ;
- 2 la contribution sociale généralisée (CSG) ;
- 3 diverses contributions et taxes.


600 Md€

de recettes recouvrées en 2023
(régimes de base et FSV)

La structure des recettes des régimes de base de Sécurité sociale (en % et en €)



337,4 Md€

soit 56% de cotisations sociales

6,9 Md€

soit 1% de cotisations prises en charge par l'Etat

120,7 Md€

soit 20% de CSG

107,2 Md€

soit 18% de contributions sociales diverses, impôts et taxes

28,7 Md€

soit 5% d'autres sources de financement (transferts...)



La branche **Maladie** est financée à **36,4%** de cotisations sociales, **30,9%** de contributions sociales diverses, impôts et taxes et **23,2%** de CSG.



La branche **AT/MP** est financée à **94,3%** de cotisations sociales.



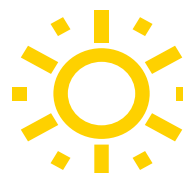
La branche **Vieillesse** (Fonds de solidarité vieillesse compris) est financée à **74,2%** de cotisations sociales.



La branche **Famille** est financée à **61,1%** de cotisations sociales et **24,4%** de CSG.



La branche **Autonomie** est financée à **87,7%** de CSG.



Les dépenses de la Sécurité sociale

Pour le régime général, les recettes sont collectées par les **Unions de recouvrement des cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales (Urssaf)** qui les redistribuent ensuite au bénéfice des différentes branches de Sécurité sociale.



80%

des charges (dépenses) totales.

C'est ce que représente à lui seul le régime général

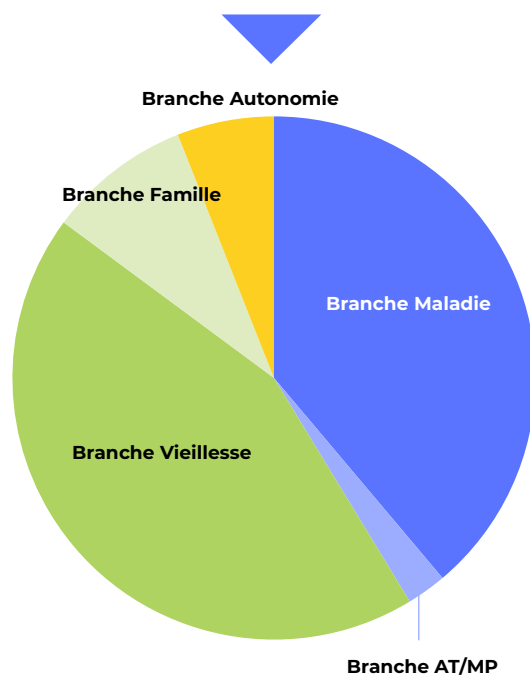
610,7 Md€

de dépenses en 2023

(régimes de base et FSV)

Les dépenses de protection sociale représentent **888 Md€** en 2023 (**31,5% du PIB**).
Les dépenses des régimes de base de Sécurité sociale représentent environ **69%** des dépenses totales de protection sociale (**environ 22% du PIB**).

Le poids de chaque branche dans les dépenses des régimes de base de Sécurité sociale (en % et en €)



243,9 Md€

soit **38,9%** pour la branche Maladie

15,4 Md€

soit **2,5%** pour la branche AT/MP

275,1 Md€

soit **43,8%** pour la branche Vieillesse

55,7 Md€

soit **8,9%** pour la branche Famille

37,6 Md€

soit **6%** pour la branche Autonomie

Sources : DSS | Chiffres clés 2023 de la Sécurité sociale (Edition 2024); Rapport à la Commission des comptes de la Sécurité sociale (Mai 2024)
Drees | Les dépenses de protection sociale accélèrent en 2023 en France



QUELLE TRAJECTOIRE DES FINANCES DE LA PROTECTION SOCIALE ?

Pourquoi la **soutenabilité du système** est-elle un **enjeu majeur** ?



Rôle majeur dans les finances publiques françaises



Impact sur la croissance



Le déficit et la dette : peu compatibles avec les objectifs et les valeurs de la protection sociale

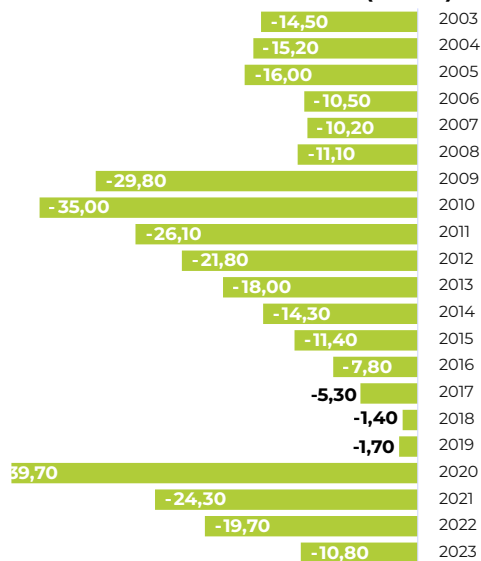


La confiance dans le système (notamment concernant les jeunes générations)

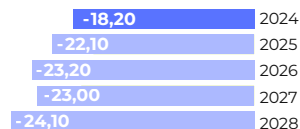
L'évolution du déficit du système de Sécurité sociale

Les **prévisions des soldes financiers** des régimes de base et des branches Maladie et Vieillesse ici présentées incluent les mesures de redressement (LFSS 2025).

► RÉGIMES DE BASE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE (ET FSV) EN MD€



► PRÉVISION (MD€)



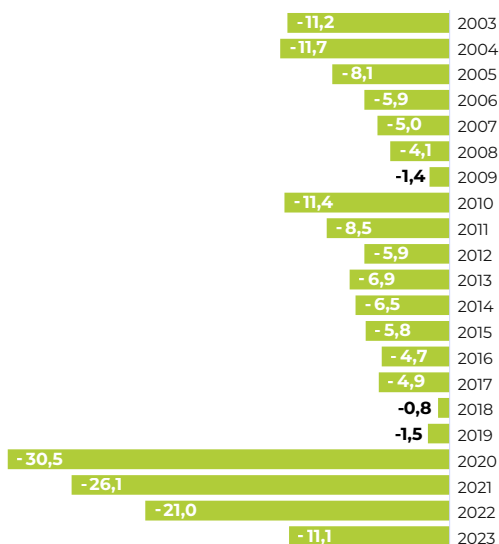
2024 marque l'**arrêt de l'amélioration des comptes** des régimes de base de Sécurité sociale.



Le **solde des régimes de base** (et FSV) s'établirait à **-22,1 Md€ en 2025**.
Le déficit atteindrait **-24,1 Md€ en 2028**.

Les mesures d'économies ne permettraient pas de revenir sur une trajectoire pérenne de diminution des déficits.

EVOLUTION DU SOLDE DE LA BRANCHE MALADIE (EN MD€)



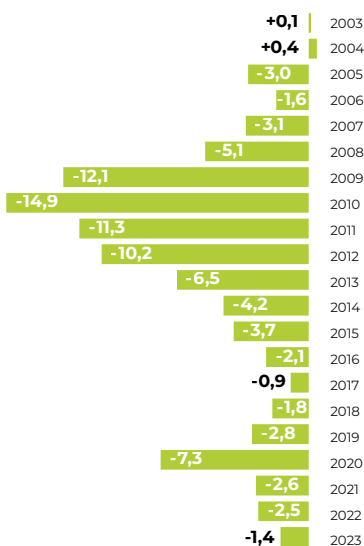
PRÉVISION (EN MD€)

-15,3	2024
-15,4	2025

-16,8
Md€

Déficit prévisionnel de la branche **Maladie** en 2028.

EVOLUTION DU SOLDE DE LA BRANCHE VIEILLESSE (ET FSV) (EN MD€)



PRÉVISION (EN MD€)

-5,2	2024
-6,6	2025

-4,6 Md€
en 2026

En 2026 : **redressement du déficit** de la branche Vieillesse (et FSV).

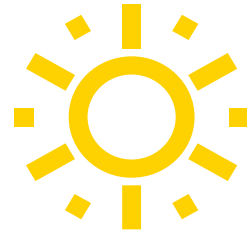
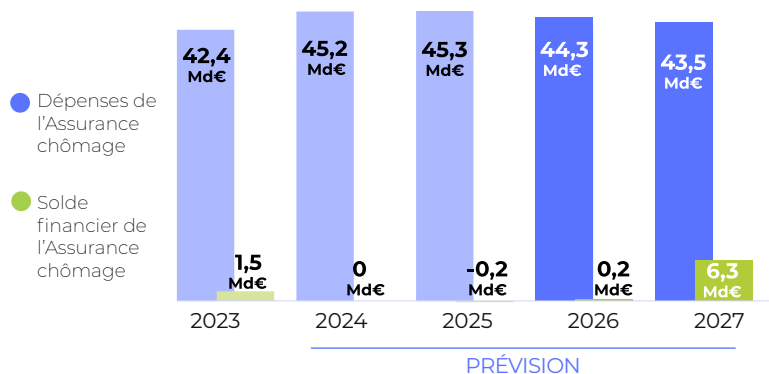
-5,6 Md€
en 2028

Avant d'**augmenter** à nouveau jusqu'en 2028, malgré les bénéfices de la réforme des retraites de 2023.

Quelle est la situation financière de l'Assurance chômage ?



L'Assurance chômage est revenue en **excédent** dès 2022, pour la 1^{ère} fois depuis 2008



Selon les prévisions de l'Unédic, les **dépenses** de l'Assurance chômage **diminueront** entre 2025 et 2027. En raison d'une **hausse significative des recettes entre 2026 et 2027** (+5,4 Md€), l'**excédent financier** de l'Assurance chômage s'élèverait à **6,3 Md€ en 2027**.

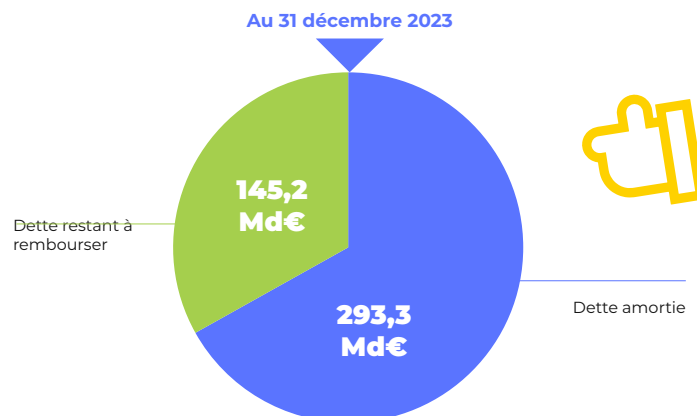
Quid de la Caisse d'amortissement de la dette sociale (Cades) ?



La Cades a été créée en **1996**. Sa mission : financer et éteindre la dette cumulée du régime général de la Sécurité sociale.



Dans un contexte de crise sanitaire (Covid-19), la **loi du 7 août 2020** avait repoussé la date limite d'extinction de la Cades **de 2024 à 2033**.



environ
180
Md€

Selon les prévisions, la **dette du régime général de Sécurité sociale** se reconstituerait à un niveau encore très élevé à horizon 2033.



QUELS IMPACTS DES CHANGEMENTS DÉMOGRAPHIQUES SUR LA PROTECTION SOCIALE ?

En trois indicateurs clés



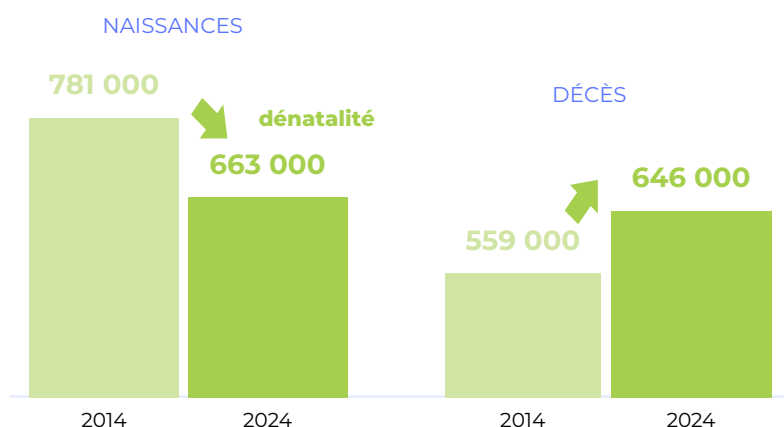
Cette infographie présente la situation démographique - actuelle et future - de la France et montre, à travers plusieurs indicateurs, son impact sur la protection sociale (notamment son financement).

Le solde naturel

Le **solde naturel** est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période.

$$\begin{array}{rcccl} \text{nombre de} & & \text{nombre} & & \\ \text{naissances} & - & \text{de décès} & = & \\ (2024) & & (2024) & & \end{array} \quad \begin{array}{l} \mathbf{+ 17\,000} \\ \text{Solde naturel} \\ (2024) \end{array}$$

Il s'agit du plus **bas niveau** depuis la fin de la Seconde guerre mondiale



INDICATEUR CONJONCTUREL DE FÉCONDITÉ (ICF)



Cet indicateur **n'a jamais été aussi bas depuis la fin de la Première guerre mondiale.**

L'ICF de la France reste en 2024 **l'un des plus élevés de l'Union européenne.**

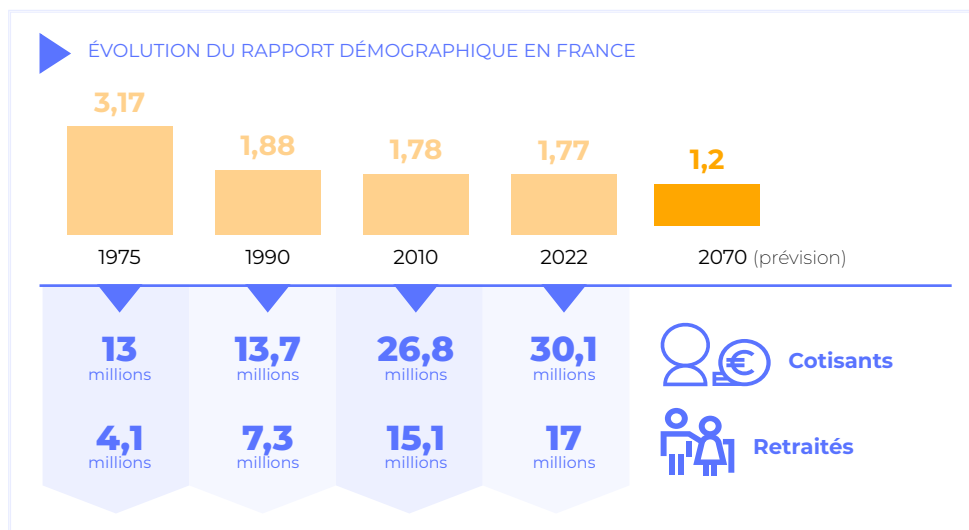
La **dénatalité** impacte notre système de protection sociale

- ➡ **En réduisant les dépenses de la protection sociale**
et notamment des branches – Maladie et Famille – de la Sécurité sociale
(ex : indemnités journalières pour congé maternité, allocations familiales, prestations d'accueil du jeune enfant, ...).
- ➡ **En diminuant les recettes de la protection sociale**
la population active baissera ce qui ne permettra pas de dynamiser le nombre de cotisants et par la même occasion les recettes de la protection sociale. Ceci impactera notamment le financement de notre système de retraites par répartition.
- ➡ Le **nombre moyen d'aidants potentiels par personne âgée dépendante devrait diminuer** du fait notamment de la dénatalité.

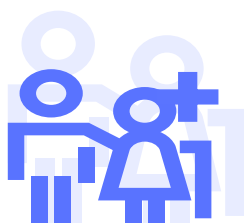


Le rapport démographique

Le **rapport démographique** correspond au rapport entre le nombre de personnes en emploi (qui cotisent) et le nombre de retraités (qui perçoivent une retraite)



Les prévisions démographiques en France montrent que la **population active** devrait **stagner jusqu'en 2040** puis **diminuer légèrement jusqu'en 2070** (environ 29 millions d'actifs).



À l'inverse, avec le vieillissement de sa population, la France connaîtrait une **augmentation significative** du nombre de retraités d'ici 2070.

65 et +	14 millions en 2021 20 millions en 2070
85 et +	1,4 million aujourd'hui 5 millions en 2060

Ce vieillissement de la population française résulte notamment de la **période du baby-boom d'après-guerre** et de l'**amélioration de l'espérance de vie**.

65 et +
et du nombre
de retraités



des besoins sociaux
et des **dépenses de la protection sociale**
(notamment les branches - Maladie, Vieillesse
et Autonomie - de la Sécurité sociale)

du **déficit de la Sécurité sociale**
(en l'absence de mesures/réformes)

L'espérance de vie

L'**espérance de vie à la naissance** représente la durée de vie moyenne d'une génération fictive soumise aux conditions de mortalité par âge de l'année considérée.



Depuis
1945
création de la
Sécurité sociale

+ 17 ans pour les hommes

+ 20 ans pour les femmes

POUR LES FEMMES

84,3
ans

2008

85,6
ans

2024

POUR LES HOMMES

77,6
ans

2008

80
ans

2024



COMPARAISON INTERNATIONALE : AUX ÉTATS-UNIS (2023)

81,8 ans
pour les femmes



76,9 ans
pour les hommes

- 3,8 ans

d'espérance de vie à la naissance par rapport à la France

- 3,1 ans

L'**espérance de vie - sans incapacité** - correspond au nombre d'années qu'une personne peut espérer vivre sans être limitée par un problème de santé dans les activités du quotidien.

ESPÉRANCE DE VIE SANS INCAPACITÉ

à la naissance

64,2 ans
pour les femmes
- 4 mois* depuis 2008

63,6 ans
pour les hommes
+ 10 mois* depuis 2008

(2023)

à 65 ans

12 ans
pour les femmes
+ 1 an et 11 mois* depuis 2008

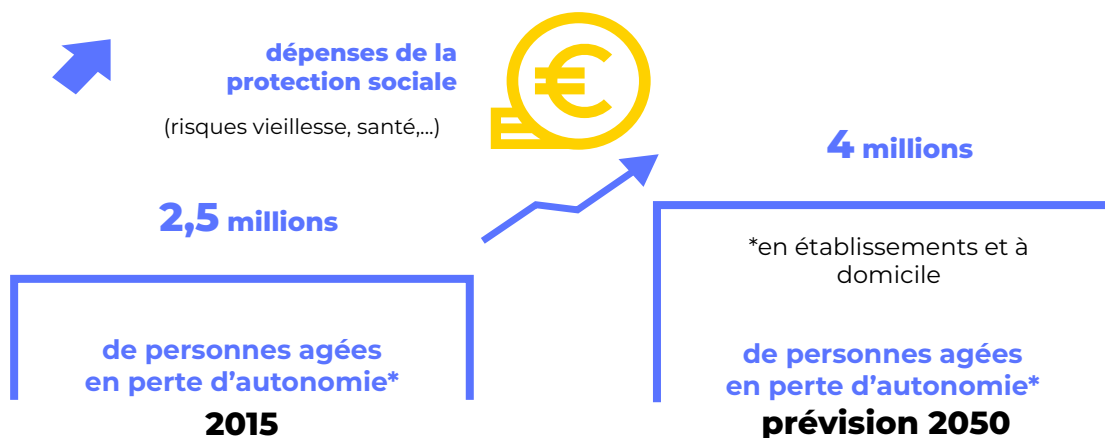
10,5 ans
pour les hommes
+ 1 an et 10 mois* depuis 2008

(2023)

supérieures
à la moyenne
européenne

*par an

Avec le vieillissement de la population française, **le nombre de personnes âgées en perte d'autonomie devrait augmenter significativement** dans les décennies à venir.



Sources : Insee | Bilans démographiques 2023 et 2024 ; Cotisants, retraités et rapport démographique tous régimes
Drees | Études et résultats - L'espérance de vie sans incapacité à 65 ans est de 12 ans pour les femmes et de 10,5 ans pour les hommes en 2023
Ined | Espérance de vie à la naissance en Europe et autres pays développés de l'OCDE



Qu'entend-on par « fraude sociale » ?

Il y a **fraude sociale** dès lors qu'un individu réalise, en connaissance de cause, des actions visant à frauder les organismes de Sécurité sociale, et plus largement, de protection sociale.

2 notions distinctes

1

La fraude aux **cotisations sociales**, visant à réduire le montant des cotisations payées par l'employeur. Elles sont le fait de certains employeurs et concernent notamment le **travail illégal**.

2

La fraude aux **prestations sociales**

qui peut prendre plusieurs formes :

- **Les fraudes à l'obtention des droits** (ex : dissimuler des ressources financières, mentir sur la composition du foyer...). Ces fraudes concernent les bénéficiaires de droits (assurés sociaux).
- **Les fraudes commises par des professionnels de santé** (médecins, chirurgiens-dentistes, infirmiers, kinésithérapeutes, audioprothésistes...) ex : facturations frauduleuses, prestations fictives...
- **Les fraudes liées à l'activité des établissements** (ex : hôpitaux, centres de santé...).

Pourquoi la lutte contre la fraude sociale est-elle un enjeu majeur ?

La lutte contre la fraude sociale en France répond à des **enjeux d'équité** entre chaque individu (assurés, entreprises...) et **d'équilibre des comptes sociaux**.

Elle permet **d'assurer la cohésion sociale**, en assurant à chacun leur juste droit, et représente aussi un **rempart contre la création d'inégalités** entre les usagers.

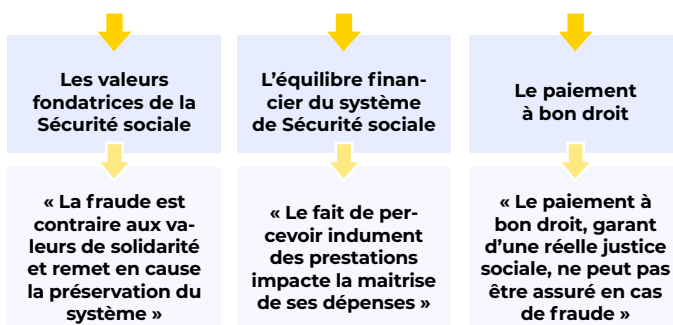


Elle renforce ainsi la **confiance de tous les Français** en notre système de Sécurité sociale.



Exemple : Un allocataire a **dissimulé volontairement** certaines ressources lors de sa demande d'APL. Il perçoit à tort cette prestation depuis plus d'un an.

Conséquences sur :



La fraude ne permet pas le respect de la politique de paiement à bon droit, « **garante d'une réelle justice sociale** », promue par les organismes de Sécurité sociale.

Le « droit à l'erreur », comment ça fonctionne ?

Les pouvoirs publics ont instauré en 2018 la **loi ESSOC** (pour un Etat au Service d'une Société de Confiance) avec l'élément phare de cette loi qui est **le principe du droit à l'erreur**.



Erreur commise
de **BONNE FOI**

Droit à l'erreur



Erreur commise
DÉLIBÉRÉMENT

Sanctions



Le droit à l'erreur, c'est la possibilité de se tromper dans ses déclarations à l'administration sans risquer une sanction dès le premier manquement.
→ Il ne s'applique ni aux récidivistes ni aux fraudeurs.

Les chiffres clés de la lutte contre la fraude sociale en France

Montants
évalués

13 Md€

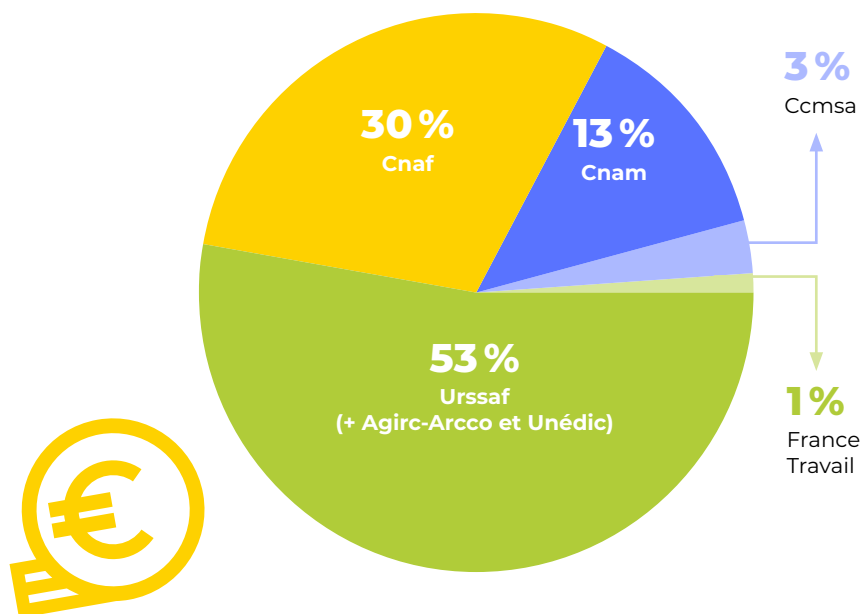
Fraudes
constatées
et stoppées

2,1 Md€

Montants
recouvrés

0,6 Md€

Répartition de l'évaluation de la fraude entre branches



Répartition de l'évaluation de la fraude par grandes familles économiques



56%

Entreprises /
travailleurs
indépendants



34%

Assurés



10%

Professionnels
de santé



Quelques chiffres complémentaires :

URSSAF

+ 34 287

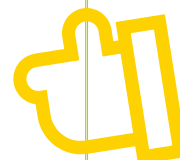
actions engagées par l'Urssaf
dans le cadre de la lutte contre le travail dissimulé.

En 2024, le montant des redressements opérés (cotisations et contributions sociales) atteint près de :

1,6 Md€

+34%
en 1 an

x 4
en 10 ans



CNAM

628 M€

Fraudes détectées et stoppées en 2024

+35%
par rapport
à 2023

dont
263 M€
de fraudes évitées

+55%
en 1 an

68%
dus aux profession-
nels de santé
(en ville)

115 M€
concernant les
audioprothésistes

+x5
en 1 an

CNAF



Près de **49 000**
Fraudes détectées en 2024

449 M€

Montant de préjudice total

+20%
par rapport à 2023

Sources : HCFIPS | Rapport « Lutte contre la fraude sociale : Etat des lieux et enjeux » (juillet 2024)

Urssaf | Bilan 2024 de la lutte contre le travail dissimulé (mars 2025)

Assurance maladie | Lutte contre les fraudes à l'Assurance Maladie : des résultats records en 2024 (mars 2025)

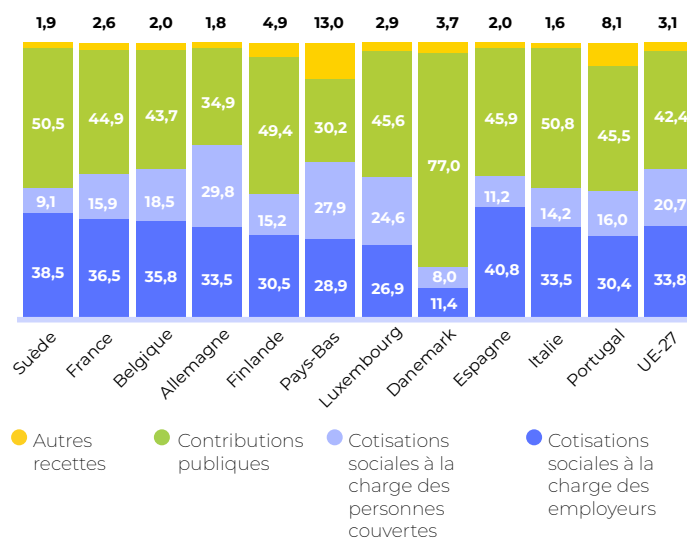
Cnaf | Dossier de presse - La lutte contre la fraude à la Caf (mai 2025)



OÙ SE SITUE NOTRE SYSTÈME DE PROTECTION SOCIALE PAR RAPPORT AUX AUTRES SYSTÈMES NATIONAUX ?

Au niveau des **recettes** de la protection sociale

Structure des ressources de la protection sociale en 2021 (en %)



En 2021, la **protection sociale française** était financée à :



52,4%
de cotisations sociales

44,9%
de contributions publiques

Ces taux correspondent globalement à l'ensemble des pays de l'UE (en moyenne).

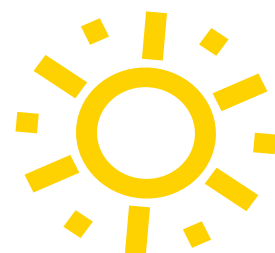
VS



19,4% ↘
de cotisations sociales

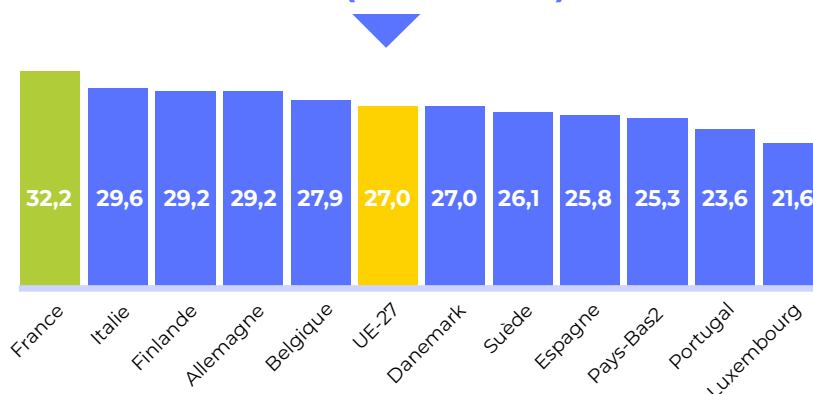
77% ↗
de contributions publiques

Le **Danemark** se distingue par son faible taux de cotisations sociales et son niveau élevé de contributions publiques.



Au niveau des **dépenses** de la protection sociale

Prestations de protection sociale en 2022 (en % du PIB)



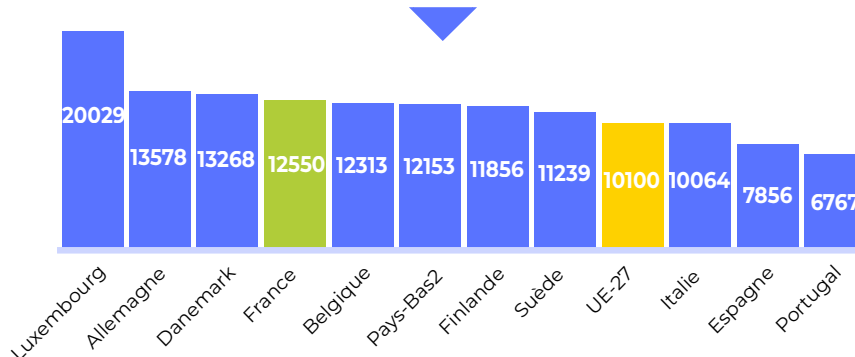
En 2022, **la France** était le pays de l'UE avec la **part de dépenses** de protection sociale dans le PIB **la plus importante**.



32,2%
pour la France

5,2pts
de + que la moyenne
européenne

Dépense moyenne (prestations sociales) par habitant en 2022 (en €)



En 2022, au sein de l'UE, la **dépense moyenne** par habitant était la plus élevée au **Luxembourg (20 029 €)** suivi de **l'Allemagne (13 578 €)**.

La France arrivait en 4^e position :



12 550€

en moyenne par habi-
tant pour la France

+ 2 450€

que la moyenne
de l'UE



dont :

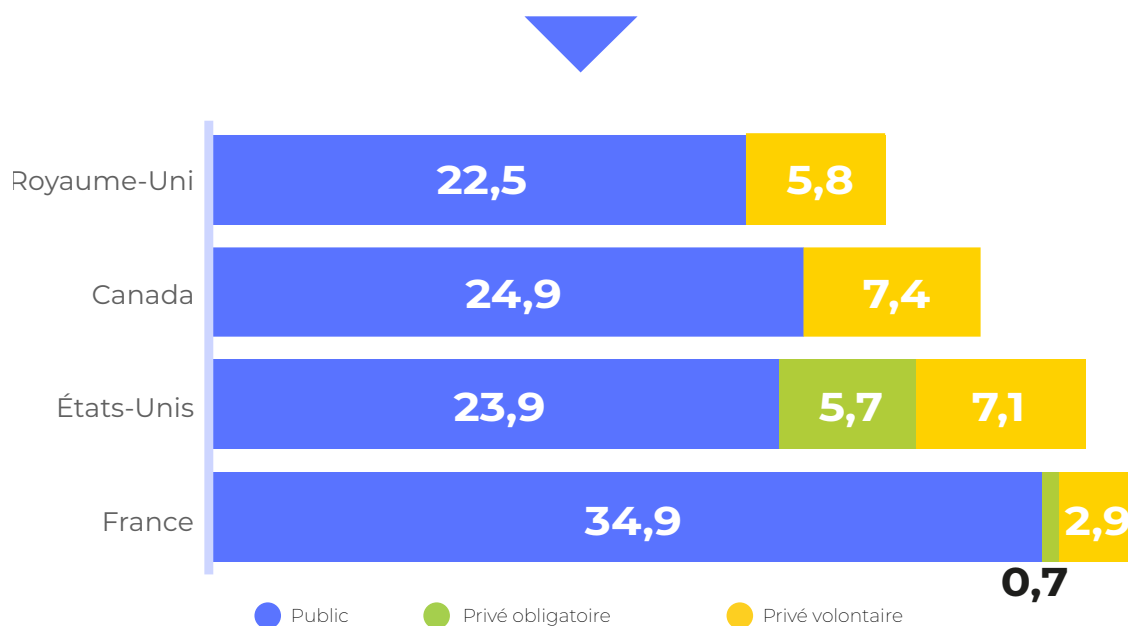


pour le poste
« Vieillesse »



pour le poste
« Santé »

Comparaison internationale des prestations de protection sociale publiques et privées (en % du PIB)



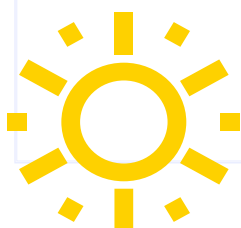
En 2022, la **protection sociale française** enregistrait un taux de prestations de protection sociale publiques dans le PIB supérieur de 10 points (ou plus) à des pays tels que les États-Unis, le Canada et le Royaume-Uni.



+10pts

par rapport aux autres pays

Les États-Unis restent un pays avec une part significative de prestations de protection sociale privées (obligatoires ou volontaires) :



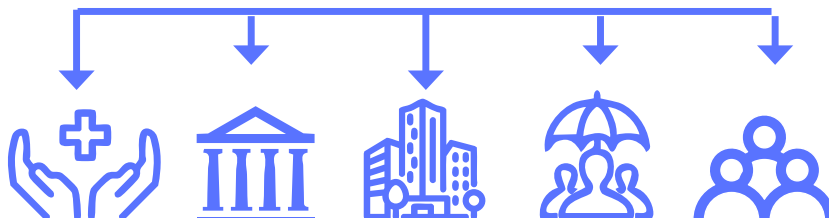
12,8%



Focus sur les principaux postes de dépenses Santé

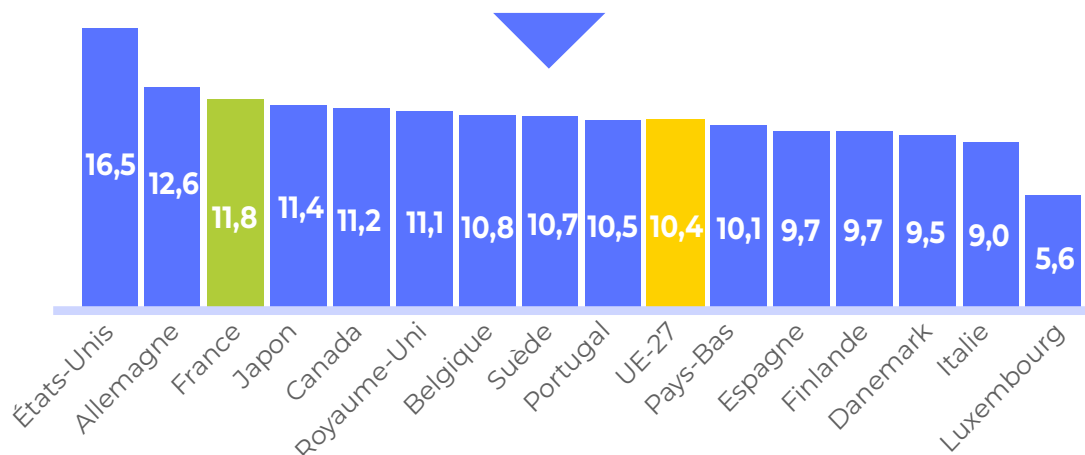


La **dépense courante de santé au sens international (DCSi)** comprend **les dépenses courantes** effectuées au cours d'une année, au titre de la santé,



par les financeurs du système : la Sécurité sociale, l'État et les collectivités locales, les organismes de protection complémentaire ainsi que les ménages.

DCSi en 2022 (en % du PIB)



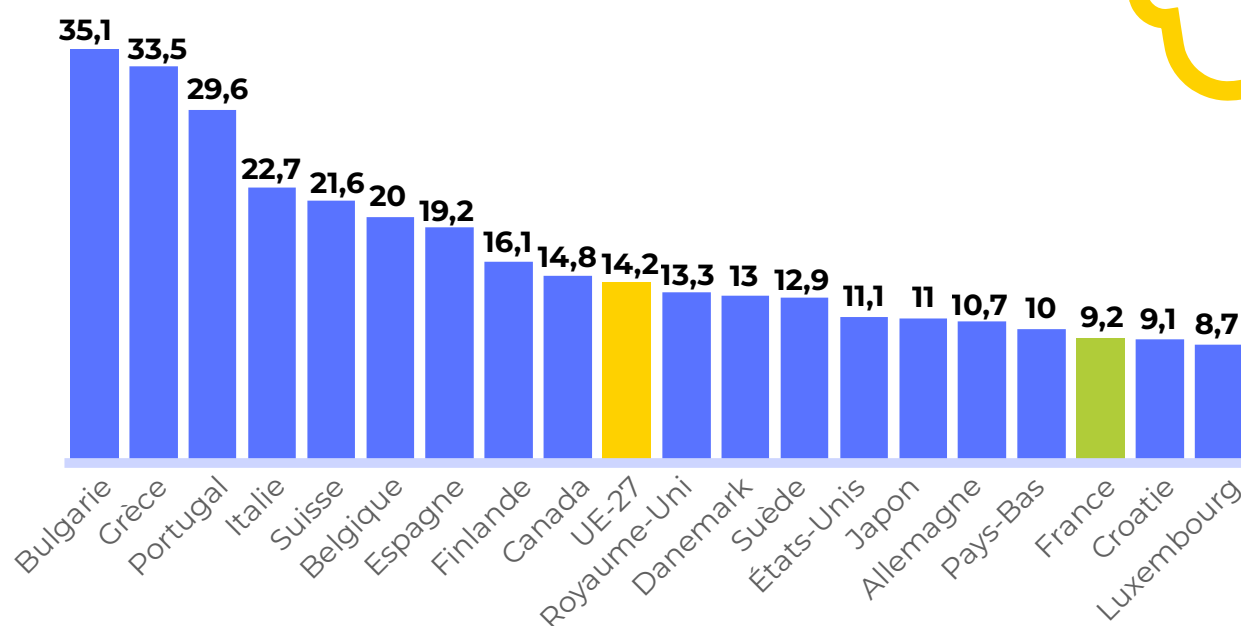
En 2022, la **DCSi de la France** s'élevait à :

11,8%
du PIB

1,4pts
de + que la moyenne
européenne

3^e pays de l'OCDE après les États-Unis (**16,5%**) et l'Allemagne (**12,6%**).

Reste à charge des ménages dans la DCSi en 2022 (en %)



La **France** enregistrait en 2022 **l'un des restes à charge des ménages les plus faibles de l'OCDE.**



9,2%
de la DCSi

5pts
de moins que la moyenne euro-
péenne

A l'inverse, la **Bulgarie** était le pays avec le **reste à charge des ménages le plus élevé** (35,1%), suivie de la Grèce (33,5%).

Focus sur les principaux postes de dépenses **Vieillesse**



En France, en 2022, les **prestations du poste Vieillesse-survie** incluaient notamment :

84,3%

les retraites personnelles (droits direct) des régimes obligatoires

10%

les retraites de réversion (droits dérivé) des régimes obligatoires

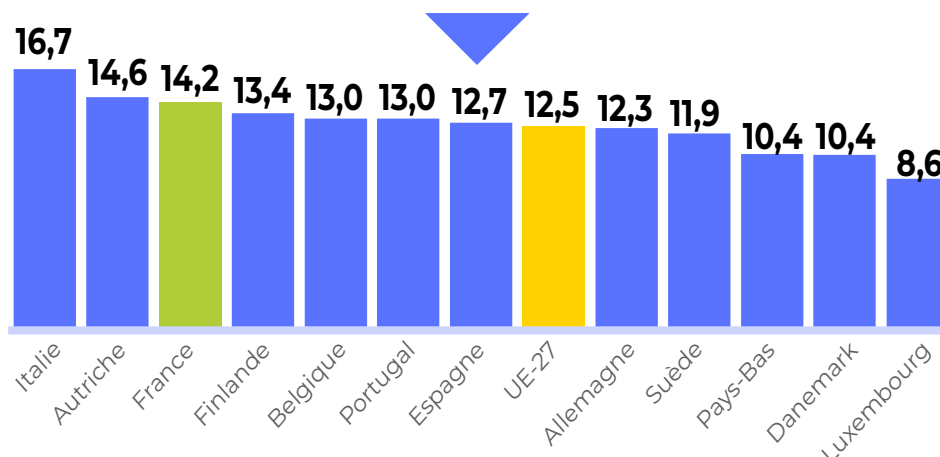
1,1%

le minimum vieillesse ou ASPA

2,6%

les prestations liées à la dépendance et à la perte d'autonomie

Prestations du risque Vieillesse-Survie en 2022 (en % du PIB)



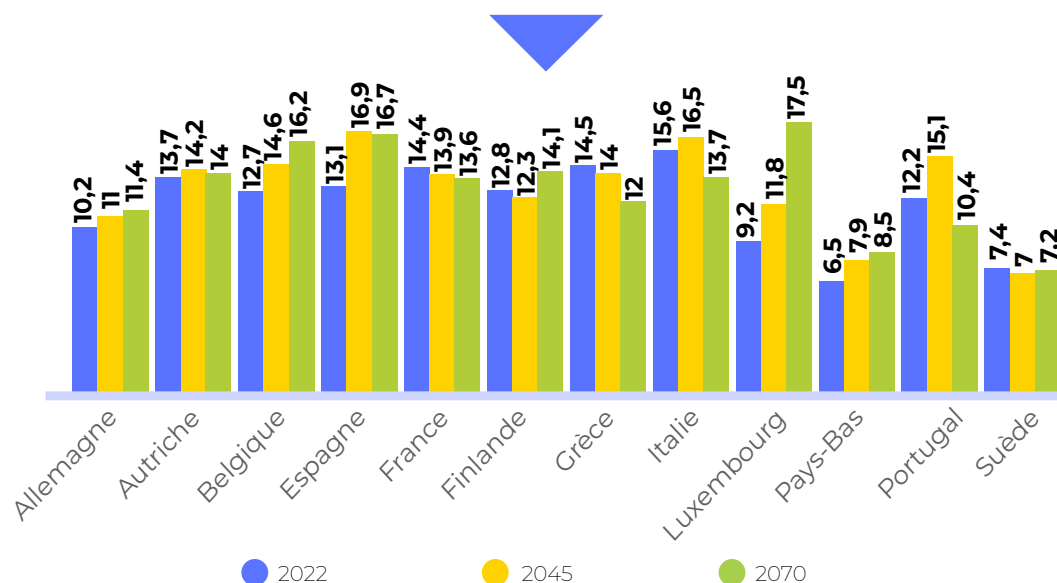
Part consacrée par la **France** en 2022, pour la **couverture du risque Vieillesse-survie** :

14,2%
de son PIB

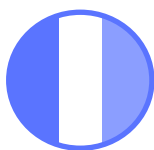
1,7pts
de + que la moyenne européenne

L'Italie était le pays avec la part de PIB **la plus élevée** du continent (**16,7%**).

Evolution prévisionnelle des dépenses de retraites et pensions d'invalidité (en % du PIB)



En **France**, les dépenses de retraites (et pensions d'invalidité) seraient légèrement décroissantes entre 2022 et 2070.



14,4%
de son PIB
en 2022



13,6%
de son PIB
en 2070

A l'inverse, sur la même période, le **Luxembourg** verrait ses dépenses **croître significativement**.



9,2%
de son PIB
en 2022



17,5%
de son PIB
en 2070

Sources : Drees, La protection sociale en France et en Europe en 2022 - Résultats des comptes de la protection sociale (Édition 2023)
Ageing report 2024

80 ANS D'HISTOIRE

Les dates clés

04/10/1945
Ordonnances créant la Sécurité sociale

Organisation du Régime général pour les salariés et mise en oeuvre des prestations.

26/07/1956
Création du minimum vieillesse

31/12/1971
Loi Boulin

Amélioration des pensions de vieillesse des salariés du Régime général et du Régime agricole.

01/01/1978
Généralisation des prestations familiales à toute la population résidant sur le territoire

01/02/1991
Mise en place de la CSG

Loi créant la contribution sociale généralisée (CSG), prélèvement des revenus (d'activité, de remplacement, des produits du patrimoine et des placements)

1945

21/08/1967
Réorganisation du Régime général

Réorganisation du Régime général de la Sécurité sociale en trois branches distinctes. Création de l'Acoss (Agence centrale des organismes de Sécurité sociale), aujourd'hui nommée Urssaf Caisse nationale

27/10/1946
Préambule de la Constitution de la IVe République

Le Préambule de la Constitution de la IVe République reconnaît le droit de tous à " la protection de la santé, la sécurité matérielle, le repos et les loisirs. "

01/12/1988
Instauration du RMI
(remplacé en 2009 par le RSA)

01/01/1973
Alignement des régimes de retraite

Alignement des cotisations et droits des régimes de retraite des indépendants avec ceux des salarié

11/08/1993
Réforme des retraites

Allongement des durées de cotisation pour les salariés du secteur privé.

15/11/1995
Plan Juppé

Plan Juppé qui instaure le principe d'une loi de financement de la Sécurité sociale annuelle (réforme constitutionnelle de février 1996) et mise en place des conventions d'objectifs et de gestion (COG) entre l'État et chacune des branches

01/01/1997
Création de la carte Vitale

01/01/2000
Création de la Couverture maladie universelle (CMU) et de la CMU-C complémentaire

Respectivement remplacées par la PUMa (2016) et la C2S (2019)

30/06/2004
Loi relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées

13/08/2004
Réforme de l'Assurance maladie

Loi portant sur la réforme de l'Assurance maladie (création du médecin traitant, du dossier médical personnel, promotion des médicaments génériques).

01/07/2006
Création du RSI

Création du Régime social des indépendants (RSI).

09/10/2010
Réforme des retraites

20/01/2014
Loi garantissant l'avenir et la justice du système de retraite

Réforme des retraites : allongement des durées de cotisation, prise en compte de la pénibilité, retraites progressives.

01/01/2019
Intégration du RSI au régime général

14/04/2023
Réforme des retraites

Portant notamment l'âge légal de départ de 62 à 64 ans

07/08/2020
Création de la branche Autonomie

Loi relative à la dette sociale et à l'autonomie

2025

